

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1985)

Heft: 776

Artikel: Le match Vaud-Genève : scènes de ménage

Autor: Baier, Eric

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017666>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE MATCH VAUD-GENÈVE

Scènes de ménage

Les relations Vaud-Genève: un thème de réflexion exemplaire qui, au-delà du contentieux intercantonal précis, nous projette bien au-delà des berges du Léman. Sur la toile de fond du développement économique, est en jeu tout un système de règlement des inégalités régionales. C'est dans ce sens que ce sujet nous intéresse particulièrement à DP — qu'on n'y voie pas une manifestation de plus d'un lémanisme hypertrophié! Aujourd'hui, pour faire suite à diverses contributions récentes dans ces colonnes (entre autres: DP 762, «La côte et l'arc»; DP 764: «Epicentrisme. Vaud-Genève»), un «point de vue» qui tente de dépasser les antagonismes affirmés.

Les conflits de voisinage sont parfois les plus tortueux et les plus épineux. Un mur mitoyen mal implanté ou une servitude mal respectée, et voilà qu'un bourg ou un village se coupe en deux camps ennemis, difficilement réconciliables. D'où vient que la cohabitation locale ou foncière est parfois à l'origine de tant de flambées irrationnelles? Ce qui se passe entre particuliers est-il également une fatalité au niveau des collectivités publiques? Les cantons, structurés dans des institutions rationnelles, devraient échapper à une telle vague de passion et inscrire leur cohabitation dans un contexte de stricte lucidité. L'exemple Vaud-Genève peut être analysé à ce sujet de façon critique et hors de la polémique.

I. L'HISTOIRE

L'adhésion de Vaud et de Genève à la Confédération suisse est pratiquement contemporaine. Le

Congrès de Vienne (1815) avait posé comme condition au rattachement de Genève à la Confédération une frontière commune avec le canton de Vaud. C'est pourquoi la France céda les six communes gessiennes de Versoix, Collex-Bossy, Pregny, Grand-Saconnex, Vernier et Meyrin à la République genevoise, afin qu'elle puisse être «contiguë» à la Suisse.

Cette cession géographique ne modifia cependant pas l'enclavement géographique du canton et la «mentalité obsidionale» de ses habitants. Le canton de Genève est complètement dominé par une dialectique urbaine qui ne peut être gommée ni par les conventions avec la France¹, ni par l'espoir d'évasion de ses citadins chez des voisins plus accueillants.

A l'opposé, le canton de Vaud est depuis des temps très anciens une région à dominante agricole, même si le front lémanique s'est profondément industrialisé et urbanisé au cours du XX^e siècle. Il est curieux de constater à cet égard que chez nos confédérés alémaniques, le Romand-type est bel et bien le Vaudois, ce qui engendre chez eux ce sentiment de douce supériorité chèrement acquise au cours des siècles.

Le conflit Vaud-Genève prit au XIX^e siècle le prétexte de la régulation des eaux du Léman pour trouver une aire de satisfaction. Les crues exceptionnelles de 1877 et 1879 déterminèrent même l'Etat de Vaud à intenter un procès à l'Etat de Genève. Une bataille d'avocats et d'experts s'engagea devant le Tribunal fédéral; l'Etat de Genève soutenant que les travaux exécutés dans le lit du Rhône à des fins industrielles n'étaient pour rien dans les inondations des rives vaudoises.

On trouve dans la structure de ce premier conflit la trame essentielle de toutes les difficultés futures (côté genevois, un appétit industriel insatiable, côté vaudois le sentiment de subir les conséquences dommageables de cette volonté de développement économique unilatérale).

Puis il y eut le conflit sur le siège de la Télévision romande, mentionné ici pour mémoire.

II. LA QUERELLE FISCALE

Aujourd'hui, la pomme de discorde, c'est les 18 000 pendulaires de la région Coppet-Nyon-Morges dont l'imposition fiscale au lieu de domicile profite au seul canton de Vaud. Parler au Conseil d'Etat vaudois de «ristourne fiscale» à l'Etat de Genève entraîne des échanges furieux où l'accusation de vol et d'escroquerie est très vite sur les lèvres. Porte claquée donc au nez et à la barbe des autorités genevoises, qui prétendent qu'à Genève aussi, la création de postes de travail a un coût évaluatable.

Ne voir cependant que la question fiscale, c'est s'enfermer dans une rivalité historique sur le développement industriel qui mène à faire le décompte trivial de ce que l'autre nous vole et non pas de ce qu'on peut lui donner.

III. LE PARTAGE DES CARTES

Il faut au contraire créer les conditions d'un contrat dans lequel chaque partenaire offre à l'autre des avantages. A ce sujet, la mise en parallèle des potentialités montre que l'Etat de Vaud pourrait, avantageusement pour lui, jeter dans la balance la constitution d'une zone industrielle attractive dans une couronne autour de Nyon. Pourquoi ne pas constituer sur sol vaudois (à Gland, par exemple), une fondation de droit public qui offrirait des terrains industriels qui sont inexistant dans la région genevoise? Lorsque, du côté genevois, des entreprises sollicitent en vain des espaces pour s'implanter, les autorités vaudoises devraient être alertées pour prendre le relais. C'est ainsi qu'un double mouvement d'implantation industrielle et de création d'emplois prendrait naissance sur sol vaudois. La négociation Vaud-Genève prendrait alors une

tout autre tournure puisque les avantages et les inconvénients seraient répartis sur les deux partenaires simultanément. La prise en compte de l'attraction scolaire et culturelle de la région genevoise pourrait alors faire contrepoids à une attraction industrielle de la région Nyon-Gland. L'offre foncière vaudoise de zones à bâtir serait complétée par une offre de zones industrielles. La main-d'œuvre pendulaire pourrait même aller dans les deux sens.

IV. QUEL DÉVELOPPEMENT POUR GENÈVE?

Le canton de Genève étant saturé, les autorités genevoises ne sont plus crédibles lorsqu'elles cherchent à attirer des industriels, du moins s'il s'agit d'entreprises du secteur secondaire qui exigent de grands espaces (Charmilles, Sécheron, Tarex). Un spécialiste a calculé à ce sujet qu'il était judicieux de distinguer les entreprises de grande dimension (70 m² par employé) et les entreprises dites de haute technologie (30 m² par employé). Dès lors, si les premières ne peuvent plus rester ou s'installer sur sol genevois pour des raisons strictement foncières, les secondes, qui utilisent beaucoup plus les services tertiaires concentrés en ville de Genève (communication, informatique, transports), pourraient s'implanter ou rester dans ce contexte urbain sans aggraver sa saturation.

Les Vaudois doivent-ils pour autant crier au nouveau colonialisme de Genève, qui transfère «généreusement» son secondaire non rentable? Cette vue des choses serait très courte, car il est de fait que la redistribution géographique des entreprises du secondaire se fait nonobstant le feu vert des autorités politiques locales. Si les entreprises secondaires consommatrices de grandes surfaces ne vont pas à Nyon ou Gland, elles s'expatrieront dans des pays plus lointains.

E. B.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Voyage à Paris

22 mai — voyage à Paris pour prendre part à une table ronde consacrée à Victor Hugo, mort voici cent ans exactement.

Une fois de plus, en traversant les derniers kilomètres de la grande banlieue parisienne, le sentiment désespérant *qu'il n'y a rien à faire*, qu'il n'y a plus rien à faire; que dans l'immédiat en tout cas, qu'à moyenne échéance, c'est sans espoir. Que vous avez là des dizaines de milliers d'êtres humains, plus probablement des centaines de milliers, qui vivent dans un environnement tel que les seules perspectives qui leur sont ouvertes sont la dépression, la chute dans la drogue ou dans l'alcoolisme, le suicide et la mort...

Comment éllever des enfants en pareils lieux? que proposer aux jeunes? — et ces jeunes, je vais en retrouver tout à l'heure dans le grand magasin *Le Printemps*, où a lieu la table ronde: petite jeune fille, de l'âge à peu près de mes gymnasien, occupée à peser sur les boutons de l'ascenseur: sixième étage, troisième étage, rez-de-chaussée, quatrième, etc. — six heures par jour? huit heures? — j'imagine le retour à la maison, le soir, par le métro; le petit deux-pièces-et-cuisine (et encore!) dans le HLM; les terrains vagues à proximité.

Rien à faire, qu'on imagine un régime socialiste, ou communiste, ou libéral — ce qu'on appelle «libéral»! — à telle enseigne que s'il n'y avait pas Robert Badinter, qui a tout de même supprimé, avec l'aide de ses amis et même de quelques-uns de ses adversaires, la peine de mort, on en viendrait presque à souhaiter le retour au pouvoir d'un quelconque Barre, ou Chirac, ou Giscard, puisque très assurément ils se trouveront dans l'impossibilité de résoudre des problèmes — qu'ils n'ont d'ailleurs pas résolus lorsqu'ils étaient au pouvoir — lesquels problèmes n'ont peut-être pas de solution, et alors on peut préférer voir une politique détestable menée par des hommes qu'on n'aime pas, à la

même politique détestable, menée la mort dans l'âme par des hommes pour qui l'on a quelque estime — Friedrich Dürrenmatt a fait savoir qu'il renonçait à se rendre en France à une conférence sur les droits de l'homme, étant donné que cette France exporte pour dix-sept milliards de francs suisses d'armes...

(Les considérations qui précèdent sont dues sans doute à mon âge de plus en plus avancé.)

*

Entre deux coups d'œil sur le «paysage», je lisais dans le monumental *Victor Hugo* d'Alain Decaux: «L'asile est un vieux droit. C'est le droit sacré des malheureux. Au Moyen Age, l'église accordait l'asile même aux parricides.» Et la Suisse du XX^e siècle, à qui accorde-t-elle le droit d'asile?

*

Je vous disais que l'*Histoire d'arbres et de roches à l'initiation des petites sorcières*, de Jean Pache, à partir de peintures de Kurt von Ballmoos, me paraissait admirable.

Les peintures de von Ballmoos unissent un graphisme extraordinairement aigu (branches ou racines, stries de la pierre, herbes et mousses) à des coloris parfaitement *fondus* (le bleu du ciel; le rose, l'ocre, le vert-terre). Des textes de Pache, je ne dirai rien préférant recopier ici quelques lignes du premier d'entre-eux:

«La fillette vagabonde

l'enfant cuivrée aux pupilles cerclées
d'améthiste

la démonie encapuchonnée

la séraphine — pourquoi pas: Séraphine?
aux griffes d'opaline

la petite peste

la vestale à la ferveur déjà guetteuse

sous la jupe à volants

la diablesse minuscule

soudain verticale au pied des abrupts

Elle fixe sans hésiter les aubiers
dont l'écorce imberbe rassure en l'excitant
la fragilité rousse de sa peau...»

Un défaut: hors-commerce!

J. C.